

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

**PRESENTS** : voir liste des délégués présents en annexe

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MICHON Jean-François

**Date de convocation : 13/02/23**

<b>Membres en exercice : 134</b>	<b>Présents : 91</b>	<b>Votants : 91</b>	<b>Pour : 91</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
----------------------------------	----------------------	---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

**Référence DIEGE :** 2023-03-14-18

**Objet :** Renouvellement de l'adhésion au Centre Régional des Energies Renouvelables

Monsieur le Président rappelle les missions du Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER), à savoir la réalisation d'études d'opportunités pour les énergies renouvelables, et l'accompagnement au déploiement de ces dernières.

Monsieur le Président explique que le CRER a déjà réalisé un trentaine d'études d'opportunité de chaleur renouvelable auprès des communes du Syndicat lors de l'étude de préfiguration du Fonds Chaleur Territorial, en plus d'études photovoltaïque.

Monsieur le Président explique que l'adhésion du Syndicat au CRER, d'un coût de 9 000 € pour 2023, permet à l'ensemble des communes du Syndicat de bénéficier d'expertises à titre gratuit.

Monsieur le Président propose de renouveler l'adhésion au CRER pour l'année 2023.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité :**

1. Décident de valider l'adhésion au CRER pour l'année 2023 ;
2. Affectent les crédits nécessaires au budget du Syndicat ;
3. Autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents administratifs afférents à cette délibération.

Fait et délibéré à USSEL,  
Le 14/03/2023  
Le Président du Syndicat,  
Pierre CHEVALIER

